



Fabula / Les Colloques

**Les discours rapportés en contexte épistolaire (XVIe-
XVIIIe siècles)**

Introduction

Introduction

Karine Abiven

fabula
LA RECHERCHE EN LITTÉRATURE



Pour citer cet article

Karine Abiven, « Introduction », *Fabula / Les colloques*, « Les discours rapportés en contexte épistolaire (XVIe-XVIIIe siècles) », URL : <https://www.fabula.org/colloques/document13212.php>, article mis en ligne le 20 Décembre 2024, consulté le 05 Mai 2025

Introduction

Introduction

Karine Abiven

Introduction. Les discours rapportés en contexte épistolaire (xvi^e-xviii^e siècles)

Depuis le début des années 2000, l'apparition de nouveaux outils pour l'étude du discours rapporté (Rosier, 1999) a prouvé la fécondité d'un examen serré des formes de la polyphonie, ainsi que l'utilité d'une approche selon les genres de discours (Rabatel, 2004 ; Lopez-Muñoz *et al.*, 2006¹). Pourtant, le genre épistolaire n'a pas fait l'objet d'une étude détaillée à part entière, alors que l'intérêt de la lettre semble évident sur cette question, en raison de la circulation et de la mise en scène des discours qui lui sont inhérentes. Que l'épistolier relate des scènes agrémentées de paroles rapportées, qu'il prétende transcrire des conversations ou transmettre tel propos d'un tiers, la polyphonie est naturellement au cœur de textes qui consistent, pour une part, en l'orchestration adressée de diverses voix – autres que celle de l'épistolier et de son coénonciateur : le présent travail collectif est donc d'envisager la dimension véritablement polyphonique de la lettre, et non pas uniquement diaphonique (Roulet, 1991), déjà bien connue. Ces rencontres d'octobre 2017, dont le présent ensemble recueille les actes, invitaient ainsi à interroger, dans cette perspective polyphonique, un genre qui n'a rien d'unifié : lettres fictives ou authentiques, statuts divers des épistoliers, modalités variées de circulation des lettres, etc. La lettre, « hypergenre » s'il en est (c'est-à-dire moins un genre de discours socio-historiquement défini qu'un cadre aux contraintes minimales, qui se retrouve en des temps et lieux variés [Maingueneau, 1998]), permet de confronter différentes gestions de la parole rapportée dans des contextes socio-historiques multiples².

¹ Lopez-Muñoz *et al.* 2006 constitue les actes du 2e colloque du groupe Ci-dit consacré au discours rapporté. Chaque volume d'actes des colloques annuels de ce groupe contient des éléments de bibliographie substantiels. Nous renvoyons aussi à la bibliographie très complète et actualisée en 2019 des travaux sur le discours rapporté, établie par ce même groupe : http://groupe-cidit.com/wordpress/?page_id=7.

Dans le sillage de l'intérêt croissant pour les formes et les enjeux de la représentation de la parole au sein de diverses pratiques d'écriture d'Ancien Régime (Siouffi et Louvat 2007 ; Servet, 2007), de nombreux travaux se sont penchés sur les discours rapportés, aussi bien dans les récits de fiction (Hersant, Pilorge, Ramond et Raviez, 2011, p. 277-342) que dans les genres factuels, comme l'histoire (Volpilhac-Auger et Guellec, 2010 ; Hersant, Pilorge, Ramond et Raviez, 2011, p. 175-220) ou les mémoires (*ibid.*, p. 223-273). On mesure combien penser le rapport à la parole vive s'avère crucial dans un tel contexte, où se multiplient les dispositifs d'encadrement de celle-ci (conversation et valorisation sociale du « bon mot », formes de théâtralisation de la société, permanence des pratiques de discours d'apparat, etc.).

S'agissant plus spécifiquement des genres factuels, l'exigence de véridicité contraint assurément la relation de paroles : dans les écrits historiographiques par exemple, il convenait d'éviter de multiplier les harangues ou les longs entretiens, qui ne peuvent sans invraisemblance être restitués dans leur détail. Les contraintes et les marges de liberté varient indéniablement selon le type de discours que l'on relate : le caractère approximatif voire apocryphe de brefs mots mémorables est plus justifiable (corolaire de leur exemplarité) que les longs propos rapportés, plus souvent sujets à caution (Abiven 2015). Qu'en est-il, dans l'épistolaire, de cette parole « sous surveillance » (Rosellini dans Volpilhac-Auger et Guellec 2010, p. 33) ?

Les corpus étudiés ici ont été délibérément ouverts à la plus grande variété : correspondances familiales ou partiellement impliquées dans l'espace public (Voiture, Mme de Sévigné, abbesses de Port Royal, Mme du Deffand, Diderot...), correspondance diplomatique (celle de Retz), romans épistolaires (Rousseau, Laclos, Montesquieu, Prévost traducteur de Richardson, Crébillon...), lettres polémiques (celles forgées pendant la Ligue), recueils épistolaires, qu'ils soient produits en néolatin depuis la République des Lettres (les *Lettres des hommes obscurs de l'humaniste Ulrich von Hutten...*) ou en français depuis la Nouvelle-France (les *Lettres de la vénérable mère Marie de l'Incarnation*), et enfin lettres rassemblées dans des recueils imprimés au rapport complexe à la factualité, comme les lettres de Mlle de Chemerault, d'abord insérées dans le *Journal de Richelieu* dont elle était l'espionne.

Trois grands axes (énonciatifs, rhétoriques et pragmatiques) traversent les diverses communications ici rassemblées.

Tout d'abord, la question des différents réglages énonciatifs dont font l'objet les paroles de tiers. La question avait été posée aux contributeurs, avant examen empirique, de savoir si le type de lettres orientait le choix de l'épistolier plutôt vers les formes mimétiques du discours rapporté (discours direct ou direct libre) ou les

² Actes du colloque international organisé à l'Université Grenoble Alpes les 4-5 octobre 2017, organisé par Karine Abiven et Cécile Lignereux.

formes diégétiques (discours indirect ou narrativisé) : à l'épreuve des corpus, il s'avère sans surprise que les correspondances inscrites dans une sociabilité mondaine ne ménagent pas l'usage du discours direct à des fins, justement, mimétiques (formant la pointe d'une anecdote, par exemple, chez Diderot) ; pour autant les formes diégétiques ne sont pas cantonnées ailleurs, puisqu'un Voiture, par exemple, utilise volontiers le discours narrativisé pour s'approprier et moduler subjectivement les propos d'autrui. La distribution apparaît d'autant moins rigide entre ces diverses formes que leur marquage graphique ne diffère souvent pas, si l'on en croit l'exemple des manuscrits des lettres de Mme de Sévigné à sa fille, où le décrochage énonciatif est si peu marqué que les voix (comme les mains) des épistolières souvent se confondent. Réciproquement, l'effet mimétique du discours direct peut aussi être recherché dans d'autres types de correspondance familière, telle une correspondance missionnaire comme celle de Marie de l'Incarnation, où il a une fonction de preuve, par le témoignage, de la force de la parole autochtone. Au plan argumentatif, les réglages énonciatifs peuvent se traduire en termes de sur-énonciation et de sous-énonciation (Rabatel, 2004) : sous-énonciation et effacement énonciatif dès lors que la parole citée vaut argument d'autorité (exemplairement la parole de Dieu dans la correspondance des abbesses de Port-Royal) ; sur-énonciation d'un épistolier comme Voiture qui, sous couvert de restituer les paroles d'autrui, les absorbe dans sa langue sous des formes souvent allusives. Cet exemple montre aussi combien le dire cité peut venir opacifier l'énonciation du locuteur citant (les obscurités de l'allusion épistolaire pouvant être un but recherché par la connivence mondaine) : les rapports entre les voix rapportées et rapportantes permettent ainsi d'examiner la modification des points de vue des unes et des autres par le biais de l'hétérogénéité énonciative.

Ce recours à la voix de l'autre au profit de l'efficacité de son propre discours mène naturellement à la dimension rhétorique de la question. Certains procédés, comme l'antéoccupation, sont bien connus : cette fiction de parole rapportée révèle toute la dimension agonistique que peut revêtir la convocation des paroles, réelles ou supposées, qu'on emprunte à autrui dans la lettre – les exemples en sont nombreux dans les études qui suivent, ignorant la frontière entre fiction et non-fiction. Plus avant, on peut se demander si la tradition rhétorique a répertorié des situations, notamment épistolaires, qui favorisent le recours au discours rapporté. Si les traités généraux se concentrent sur la prosopopée, étudiée ici-même par Christine Noille, les recherches en cours de Cécile Lignereux sur les manuels épistolographiques de l'époque permettront de montrer comment l'épistolier se sert des propos qu'il rapporte pour renforcer sa force de persuasion (par exemple en s'appuyant sur une autorité extérieure dans la lettre de remontrance, ou encore en louant obliquement par la voix d'autrui pour éviter la flatterie, dans la lettre de congratulation³).

De cette adaptation fine du choix de la parole rapportée au contexte d'interaction découle une réflexion sur les enjeux pragmatiques de la question. Comment le discours rapporté interagit-il avec les diverses dimensions pragmatiques du discours citant, ou avec le système des places et des relations entre les locuteurs (verticale/horizontale, affective, idéologique) ? L'exemple de *La Religieuse* de Diderot offre ici un corpus privilégié, puisqu'aucune des violences illocutoires et perlocutoires subies par Suzanne n'est estompée par le *je* narratif qui sature la fiction épistolaire de propos rapportés. Dans ce cas comme dans d'autres, c'est bien le langage en tant qu'action qui est restitué, dans une imbrication des voix qui rend compte de schémas de communication complexes. Mais il peut aussi arriver que la pression de la polyphonie soit esquivée par l'épistolier : le propos d'autrui peut être simplement évoqué, résumé, reformulé, non seulement par le discours narrativisé mais aussi par toutes sortes de procédures d'évitement (prétérition, allusion, réappropriation de la parole d'autrui, etc.) : l'exemple de *Voiture* déjà cité offre des cas d'école de cette réappropriation allusive de la parole d'autrui, dont le statut parfois insaisissable la situe aux limites du discours rapporté. Les stratégies de contournement peuvent se faire détournement : chacun a à l'esprit de telles manœuvres dans les *Liaisons dangereuses*, où les roués se plaisent à transformer les traits pathétiques de leurs correspondants en traits venimeux ou moqueurs à leur endroit.

Après un préambule théorique, le recueil d'articles s'organise en quatre ensembles recouvrant les principales questions qui nous ont rassemblés (formes des discours rapportés notamment dans la lettre familière, l'articulation du public et du privé dans de tels discours, leurs fonctions dans la polémique, et enfin la question de savoir si la fiction exerce sur ce point une quelconque pression), avant une conclusion suggérant que les discours rapportés pourraient être facteur de littérisation de la lettre⁴.

Préambule rhétorique : la prosopopée en rhétorique, et dans le genre épistolaire

L'ouverture de la réflexion est menée par Christine Noille, qui cherche les raisons du détour par le discours rapporté pour la mise en forme d'arguments qui auraient théoriquement pu s'énoncer sans cette hétérogénéité énonciative. C'est ainsi en

³ Pour une réflexion d'ensemble sur ces traités, voir Cécile Lignereux, « L'art épistolaire de l'âge classique comme champ d'application du savoir rhétorique », *Exercices de rhétorique* [En ligne], 6 | 2016, mis en ligne le 11 février 2016, consulté le 20 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhetorique/441>.

⁴ L'annonce des articles ci-dessous reprend les résumés fournis par les auteurs ; nous renvoyons à ceux-ci pour plus de détails.

termes fonctionnels qu'elle interroge toute séquence argumentative qui emprunte la forme spécifique de la parole rapportée, à savoir la figure de pensée appelée *prosopopée*. Après avoir cartographié les définitions et usages de cette figure dans les traités et les genres de l'éloquence, elle cherche les manières dont les diverses pratiques épistolaires s'approprient ce dispositif, souvent massif dans le corps de la lettre, et non dépourvu d'artificialité : dans la lettre de consolation se retrouve notamment le rendement pathétique que la prosopopée possède dans le discours oratoire ; dans la lettre familière, ce sont plutôt les atouts insinuatifs et prudents, qui touchent à l'ethos, qui justifient le recours à la prosopopée ; dans la lettre galante, la prosopopée se fait l'adjuvant de la virtuosité et de l'agrément. Les exemples sont pris aussi bien dans les *Lettres Portugaises* que chez Mirabeau, ou encore Mme de Sévigné, avec le célèbre exemple de la prosopopée de la paresse de Mme de Grignan⁵. L'épreuve des textes confirme l'idée selon laquelle l'artificialité de la prosopopée, certaine dans les discours, n'est pas masquée non plus dans la lettre, mais au contraire exhibée, utilisée, « rentabilisée ».

1. Formes et fonctions du discours d'autrui dans la lettre familière

Une des premières questions qui se pose est celle de la matérialité (graphique et paléographique) des différentes formes de discours rapporté dans la lettre de l'époque, question examinée par Simon Gabay à partir d'une lettre autographe écrite par Madame de Sévigné et Madame de Grignan et qu'il a découverte à Harvard. Il y étudie le marquage des discours rapportés directs et indirects, signalés indistinctement par l'italique et la virgule liminaire, ainsi que l'écriture à plusieurs mains (dont la différenciation s'avère parfois impossible), la citation et les jeux d'écho. Il s'attache particulièrement aux virgules, auxquelles la marquise (qui les appelle ses « raies ») confère une fonction certaine de mise en relief de la parole citée, quel que soit par ailleurs le mode (diégétique ou mimétique) choisi. L'intrication énonciative des voix de la mère et de la fille est ainsi corroborée par l'analyse sémiotique fournie par l'examen paléographique. Par ailleurs, le problème de la délimitation des discours rapportés s'avère résolu non aux plans diacritique et graphique mais plutôt par des marqueurs énonciatifs, sans doute plus discrets. La question est d'importance notamment parce qu'elle suggère une sélection du destinataire selon sa capacité à identifier une citation (de l'écrit ou de l'oral) dépourvue de marquage spécifique – un peu comme on sélectionne un destinataire

⁵ Madame de Sévigné, à Mme de Grignan, le 3 mars 1671 (Sévigné, 1972, t. I, p. 174).

érudit par une citation latine, comme en use Vincent Voiture avec son correspondant Costar.

La polyphonie de la lettre familière revêt justement des formes et des fonctions originales chez Voiture : Cécile Tardy, dans une perspective pragmatique, choisit de s'attacher aux cas où l'épistolier rapporte des énoncés issus de l'oral (conversations, paroles d'autrui...). Cette pratique spécifique du dialogisme de l'oralité s'avère le fruit, et le terreau, de la connivence, puisque les allusions à des situations sociales vécues y abondent (sous la forme alors courante de l'« application »). Celles-ci sont éclairées à la faveur des notes établies par Tallemant des Réaux sur les lettres de Voiture, dans lesquelles il s'attache à révéler l'hypotexte mondain et oral des allusions, toujours présenté par lui par des formes du discours rapporté. Cette prédilection de Voiture pour les formes non univoques de la parole rapportée, qui exige du lecteur un travail d'interprétation (et l'on peut se demander quel est ce lecteur que vise un tel dialogisme obscur). Cécile Tardy confronte ce type de pratique à la polyphonie plus livresque que sait par ailleurs construire Voiture dans les contextes qui le requièrent (à destination de Costar par exemple). Elle montre ainsi que les voix de ses contemporains semblent bien subir le même procédé d'innutrition que les citations antiques : l'épistolier adapte, en vertu de l'*aptum*, la forme choisie au sous-genre épistolaire et à l'identité de son destinataire.

Enfin, Luc Vaillancourt examine les effets du discours rapporté des « sauvages » dans la correspondance d'une missionnaire, Marie de l'Incarnation. Publié pour la première fois en 1681 à titre posthume, le recueil des lettres de la première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France témoigne des quelque 30 années consacrées par la missionnaire catholique à l'éducation des jeunes filles, à la conversion et à la francisation des amérindiens. Parmi les nombreuses voix qu'elle y donne à entendre, les paroles des « sauvages » font l'objet d'un traitement privilégié (on les entend plus que les autres protagonistes, européens). Souvent au cœur d'anecdotes à fonction exemplaire, leurs propos rapportés le sont souvent en style direct, dans une langue dont la correction, l'élégance et la complexité impliquent nécessairement une médiation de la part de l'épistolière. Pour autant Luc Vaillancourt ne réduit pas cette médiation à une manipulation, mais montre au contraire les différents intérêts rhétoriques propre à la forme mimétique du discours rapporté, notamment celui de restituer la force agissante des paroles citées : c'est de tout « l'art oratoire des premiers peuples » qu'il s'agit d'essayer de rendre compte.

2. Paroles publiques, paroles privées

La deuxième partie articule ces diverses fonctions à la dimension sociale inhérente à la fois au discours rapporté et à la lettre. Les lettres s'écrivent souvent en lien avec des « lieux médiologiques (au sens de lieux, réels ou virtuels de transmission de discours, de savoirs et de pratiques) comme la cour des rois⁶ », les sociétés mondaines, mais aussi les communautés religieuses : les discours rapportés permettent alors de rejouer, en quelque sorte, les paroles qui circulent intensément dans de tels lieux.

Ce sont les lettres des abbesses de Port-Royal qu'Agnès Cousson choisit d'étudier, destinées à d'autres religieuses de la communauté, à des proches ou à des amis du monde. Elle s'attache aux diverses finalités visées par l'usage de la polyphonie, au premier rang desquelles les buts moraux, attendus dans des correspondances spirituelles. L'émulation des modèles bibliques est ainsi véhiculée par la convocation des paroles de Dieu, du Christ, des saints, ainsi que des grandes figures de Port-Royal, dont l'autorité vient appuyer la persuasion mise en œuvre par le *je* des épistolières. Plus spécifiquement, pour une communauté persécutée pour son soutien à Jansénius, le discours rapporté devient un instrument de défense au service de la lutte communautaire. Aussi l'injonction au lecteur d'œuvrer à son salut n'est-elle pas séparable d'une incitation à rallier la cause de la communauté, confondue avec celle de Dieu. On devine que ce deuxième but ne vise pas à prêcher un destinataire déjà converti à la cause, mais plutôt la postérité, destinataire indirecte de l'œuvre mémorielle janséniste, ainsi que Dieu, spectateur invisible de l'échange épistolaire. On retrouve ici une détermination pragmatique bien connue de la lettre à l'époque, qui est celle d'une quasi double énonciation : on sait que la lettre galante et mondaine, par exemple, programmait des réceptions à haute voix, et c'est ce fait qui se voit confirmé, dans une tout autre visée, par le corpus des lettres des abbesses de Port-Royal, de même qu'en un schéma encore différent par les lettres de Marie de l'Incarnation (puisque'un des buts de la parole exemplaire des « sauvages » est bien aussi « publicitaire », rappelle Luc Vaillancourt, visant les protecteurs de métropole ainsi invités à financer les missions).

Deux autres articles articulent la pragmatique épistolaire du discours rapporté et la sphère sociale (source et cible de celui-ci), sur des corpus du XVIII^e siècle. Fabien Girard montre combien le discours rapporté sature les anecdotes de Diderot, notamment dans les lettres à Sophie Volland. L'auteur s'intéresse notamment à distinguer ce qui motive d'abord l'anecdote : est-elle agrémentée de discours rapporté, ou ne doit-on pas penser que c'est celui-ci qui appelle celle-là, le récit

⁶ Rosier, 2008, p. 125.

devenant ancillaire du discours ? Marianne Charrier-Vozel cherche quant à elle dans les lettres familières échangées entre Mme du Deffand, Mme de Choiseul et l'abbé Barthélemy de 1761 à 1780 une « dialectique d'autant plus complexe entre la parole publique et la parole privée que le Cabinet noir ouvre les lettres envoyées et reçues par les Choiseul exilés ». À côté du « roman de l'amitié » auquel participe la polyphonie énonciative établie entre les épistoliers prennent place peu à peu des tensions politiques qui se traduisent par des querelles sur l'interprétations des mots rapportés.

Du point de vue de l'ancrage social des correspondances, il apparaît ainsi que les discours rapportés peuvent surdéterminer la connivence épistolaire – en mettant en scène tel bon mot inédit, tel secret du politique ou de l'alcôve, telle parole échappée – mais aussi être facteur de malentendu, de conflit ou de manipulation, comme le montre aussi le fréquent recours au genre de la lettre dans l'écriture polémique.

3. L'instrumentalisation (politique ou polémique) des discours rapportés

Autre lieu « médiologique » s'il en est, la cour de Rome est omniprésente dans la correspondance diplomatique de Retz. Myriam Tsimbidy analyse tous ces moments où le cardinal rend compte de ses entretiens avec les membres du Sacré collège. Là encore c'est la double énonciation épistolaire qui fait tout l'intérêt de la stratégie discursive du diplomate courtisan, puisque ces lettres étaient lues ou rapportées à Louis XIV : l'exhibition du talent ou de la ruse du négociateur-épistolier dans telle ou telle tractation constituait autant d'occasions de faveur auprès du roi. Loin d'avoir la transparence du reportage, la lettre met au contraire en lumière la distance entre les propos passés du diplomate et de ses interlocuteurs, et tout ce qui ne s'est pas dit sur le coup (analyse de l'attitude de l'autre, dissimulation, etc.). En s'appuyant en particulier sur la lettre du 14 juillet 1665 adressée à Hugues de Lionne, Myriam Tsimbidy montre comment Retz fait du récit d'un « coup diplomatique » réalisé à Rome, l'occasion d'un « coup de force » argumentatif auprès du roi, puisque ce dernier est obliquement invité à acquiescer voire à féliciter le diplomate de lui avoir désobéi.

L'article suivant nous montre de même le rôle clé de la manipulation des discours rapportés dès lors qu'ils sont pris dans un dispositif d'adresse politique oblique. Mathilde Bombart s'y attache aux lettres d'une agente du cardinal de Richelieu, mademoiselle de Chemerault. Imprimées près de vingt ans après les faits, elles sont présentées comme le compte rendu, destiné à Richelieu à la fin des années 1630,

des faits et gestes de l'entourage de la reine Anne d'Autriche. Puisque ces lettres sont supposées rendre compte des paroles échangées entre la reine, le roi et d'autres personnages de la cour, le discours rapporté y occupe naturellement une place décisive. La question que soulève Mathilde Bombart est d'ordre énonciatif : ces lettres n'étant pas à lire comme le témoignage d'une espionne sous Louis XIII, tant leur auctorialité fait problème, elles sont plutôt la trace du système de surveillance de la cour mis en place par Richelieu. L'imprimé joue ici un rôle important, puisque cette organisation de la surveillance est ainsi publiée, et archivée. Dans ce cadre, les discours rapportés sont captés par un dispositif politique complexe, qui exhibe son savoir. Ils deviennent une « preuve de la capacité du pouvoir à être au courant de ce qui se dit », pour reprendre les mots de Mathilde Bombart.

Alexandre Goderniaux s'intéresse quant à lui aux quelque 870 lettres imprimées parmi des milliers d'autres libelles pendant la Ligue parisienne, entre 1585 et 1594. Ce genre de la lettre polémique use volontiers de la citation apocryphe des propos d'autrui, notamment mis en scène dans leur supposée origine privée, par diverses scénographies, comme celle de la lettre soi-disant interceptée, etc. Les discours rapportés servent alors de témoignages à charge contre les ennemis des catholiques chez les libellistes ligueurs, ou appuient une argumentation *ad hominem* en montrant l'incohérence des prétendus propos d'autrui.

Cette manipulation n'est pas sans rappeler, dans un contexte cette fois moins politique que savant, l'analyse que donne Carole Primot des *Lettres des hommes obscurs* (1515-1517), d'Ulrich von Hutten. Ce recueil satirique est conçu à charge contre les théologiens de Cologne, auxquels des épistoliers fictifs (du moine paillard au cancre des bancs de la Théologie) adressent des missives en latin macaronique. Sans surprise, les propos rapportés attribués aux ennemis théologiens visent à exemplifier leur supposée bêtise ; mais l'ambiguïté du recueil réside dans le fait que la vulgarité et les idioties caractérisent aussi les propos apocryphes des humanistes du camp de l'auteur. Carole Primot montre qu'il s'agit là certainement d'un détour par le discours rapporté qui permettrait de tourner discrètement en dérision son propre camp (la complexité venant du fait qu'il s'agit du procédé même qui est utilisé pour ridiculiser les adversaires).

4. Une spécificité de la fiction épistolaire quant à l'économie polyphonique ?

Les trois derniers articles montrent que le discours rapporté appartient aux traits définitoires du roman par lettres au XVIII^e siècle.

Suzanne Duval s'attache aux manifestations du discours indirect libre : pour n'être pas la forme majoritaire des occurrences de discours rapportés, ce type n'en est pas moins inscrit dans un faisceau de procédés caractéristiques du roman épistolaire classique. Il est en effet soit inséré dans des séquences narratives enchâssées, où sa manière synthétique de représenter le discours autre participe de la brièveté de l'énoncé, soit intégré dans des séquences descriptives souvent satiriques, où il permet de rattacher le dire cité au point de vue du locuteur citant. Cette bivocalité tend à souligner le cadre communicationnel du discours épistolaire en plaçant le discours représenté au second plan de la représentation et en assurant des effets de connivence entre le lecteur et le scripteur. Le point de vue surplombant de ce dernier est ainsi particulièrement sensible dans le discours indirect libre, et s'avère par ailleurs caractéristique de l'esthétique romanesque du temps : aussi, conclut Suzanne Duval, un tel procédé « est emblématique de la vocation du genre à recycler les formes traditionnelles de la fiction dans l'allure vive et en apparence spontanée de l'échange épistolaire ».

Christine Hammann étudie quant à elle *La Nouvelle Héloïse* : remarquant que Julie n'intervient presque plus en tant qu'épistolière dès lors que son statut de femme mariée lui interdit toute correspondance avec son ancien amant, elle montre que les propos de l'héroïne et ceux de Saint-Preux sont alors relayés, diffractés, déformés par des médiateurs (Claire et Wolmar). La figuration des héros est ainsi rendue complexe et changeante, aboutissant notamment à la construction du mythe de Julie, dont les paroles rapportées acquièrent la dimension quasi sacrée d'*ultima verba*.

Enfin, Frédéric Calas examine la « scénarisation de la parole rapportée » dans deux romans épistolaires monodiques, les *Lettres de la Marquise de M*** au Comte de R**** de Crébillon fils et *La Religieuse* de Diderot. Le premier texte est l'occasion d'analyser finement les formes de l'analyse permises par le discours rapporté (et commenté), l'auto-citation ou encore le monologue intérieur. Quant à Diderot, son roman témoigne de vastes séquences de discours direct, prenant parfois la forme de dialogues qui font entendre la voix de Suzanne aussi bien que de ses bourreaux. Le discours rapporté en régime direct laisse entendre les vraies intentions de ces derniers, ce qui constitue du point de vue de l'héroïne, autant de preuves à charge

qui pourraient lui permettre de recouvrer sa liberté. Aussi, même si le roman épistolaire monodique semblait, selon Frédéric Calas, la forme la plus réfractaire à accueillir le discours rapporté, notamment direct, il s'avère finalement que ce type de polyphonie est un outil privilégié pour construire les points de vue sur l'intériorité de l'héroïne et la cruauté de ses bourreaux.

5. Conclusion : Le discours rapporté, facteur de littérisation de la lettre ?

Anna Jaubert clôt la réflexion en interrogeant sans distinction l'écriture par lettres dans la fiction et dans la non-fiction. Elle y examine le *commerce* épistolaire, qui exprime dans son nom même l'essentielle dimension sociale de la lettre, dans laquelle l'idée d'une circulation et d'un échange (de discours) est constitutive. Aussi, loin d'être le tête-à-tête de deux interlocuteurs, la lettre est bien plutôt marquée par le dialogisme interlocutif, qui traduit l'« actualisation d'un monde en commun » : le discours rapporté permet ainsi à l'épistolier d'afficher sa maîtrise de l'interdiscours partagé dans la sphère de l'échange. C'est en raison de l'exhibition de cette maîtrise que le discours de l'Autre sert aussi à construire une image de soi. Outre ces enjeux éthiques, Anna Jaubert montre finalement que la maîtrise des paroles de l'autre induit une forme de littérisation du discours, quel que soit le régime de celui-ci par ailleurs, fictionnel ou non.

Finalement, on peut confronter les conclusions de la quatrième partie à l'examen des corpus factuels des trois premières parties de ce numéro. On a donné dans l'étude des textes non fictionnels bien des exemples de forgerie, d'inexactitude, d'inversion ou de modification plus ou moins ambiguës des visées pragmatiques du dire cité : cela est sans surprise, puisque l'idée selon laquelle le discours rapporté serait d'une quelconque fidélité à un dire antérieur est sans doute une illusion (Rosier, 1999, p. 113-115), dont il faut se garder surtout pour les cas de « citation-monstration » que représentent les discours directs (Authier-Revuz, 1982-1983). Au-delà, la récurrence des formes comme l'antéoccupation, discours paradoxalement rapporté au futur, ou la prosopopée, qui ne correspond par définition à nul propos authentique, tendrait à montrer que le discours rapporté est un des lieux de contact privilégiés entre fiction et diction : la polymorphie de la lettre, qui traverse cette distinction, est bien apparue comme un observatoire de choix pour affiner cette comparaison.

BIBLIOGRAPHIE

Abiven Karine, *L'Anecdote ou la fabrique du petit fait vrai de Tallemant des Réaux à Voltaire (1650-1750)*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

Authier-Revuz Jacqueline, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre en discours », *DRLAV*, n°26, 1982, p. 91-151.

Authier-Revuz Jacqueline, « Repères dans le champ du discours rapporté », *L'information grammaticale*, n°55, oct. 1992, p. 38-42, et n°56, janvier 1993, p. 10-14.

Guellec Laurence et Volpilhac-Auger Catherine (dir.), *Des voix dans l'histoire, La Licorne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

Hersant Marc, Pilorge Marie-Paule, Ramond Catherine et Raviez François (dir.), « Les discours rapportés dans les récits fictionnels et historiques des XVII^e et XVIII^e siècles », dans *Histoire, histoires. Nouvelles approches de Saint-Simon et des récits des XVII^e-XVIII^e siècles*, Arras, Artois Presses Université, 2011, p. 163-342.

Jaubert Anna, *La Lecture pragmatique*, Paris, Hachette, 1990.

Lignereux Cécile, « Scénographies mondaines et réglages polyphoniques dans les lettres de Mme de Sévigné : l'exemple des compliments », dans Cécile Lignereux et Julien Piat (dir.), *Une langue à soi. Propositions*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2009, p. 139-156.

Lignereux Cécile, « L'art épistolaire de l'âge classique comme champ d'application du savoir rhétorique », *Exercices de rhétorique* [En ligne], 6 | 2016, mis en ligne le 11 février 2016, consulté le 20 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhetorique/441>.

Lopez-Muñoz Juan Manuel, Marnette Sophie et Rosier Laurence (dir.), *Dans la jungle des discours. Genre de discours et discours rapporté*, Cádiz, Presses Universitaires de Cádiz, 2006.

Mangueneau Dominique, « Scénographie épistolaire et débat public », dans Jürgen Siess (dir.), *La Lettre entre réel et fiction*, Paris, Sedes, 1998, p. 55-71.

Rabatel Alain (dir.), « Effacement énonciatif et discours rapportés », *Langages*, n° 156, 2004.

Rosier Laurence, *Le Discours rapporté, histoire, théories, pratiques*, Paris-Bruxelles, De Boeck & Larcier s.a., éd. Duculot, coll. « Champs linguistiques », n°13, 1999.

Rosier Laurence, *Le Discours rapporté en français*, Paris, Ophrys, 2008.

Roulet Eddy, « Structures hiérarchiques et polyphoniques du discours », dans Roulet Eddy, Auchlin Antoine, Moeschler Jacques et al., *L'Articulation du discours en français contemporain* [1985], Berne, Peter Lang, 1991, p. 9-84.

Servet Pierre (dir.), *Paroles de l'Autre et genres littéraires XVI^e-XVII^e siècles*, Cahiers du GADGES, n° 5, Genève, Droz, 2007.

Sévigné, *Correspondance*, éd. R. Duchêne, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1972-1978, 3 vols.

Siess Jürgen (dir.), « La lettre, laboratoire de valeurs ? », *Argumentation et analyse du discours*, n° 5, 2010, URL : <https://aad.revues.org/957>

Siouffi Gilles et Louvat-Molozay Bénédicte (dir.), *Les Mises en scène de la parole aux XVI^e et XVII^e siècles*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2007.

Steuckard Agnès, « Le discours rapporté dans les Liaisons dangereuses », *L'information grammaticale*, 1998, numéro 79, p. 23-26.

Tsimbidy Myriam, *La Mémoire des lettres*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Lettres et Mémoires », 2013.

PLAN

- Introduction. Les discours rapportés en contexte épistolaire (xvi^e-xviii^e siècles)
- Préambule rhétorique : la prosopopée en rhétorique, et dans le genre épistolaire
- 1. Formes et fonctions du discours d'autrui dans la lettre familière
- 2. Paroles publiques, paroles privées
- 3. L'instrumentalisation (politique ou polémique) des discours rapportés
- 4. Une spécificité de la fiction épistolaire quant à l'économie polyphonique ?
- 5. Conclusion : Le discours rapporté, facteur de littérisation de la lettre ?

AUTEUR

Karine Abiven

[Voir ses autres contributions](#)

Sorbonne Université, EA4509 STIH, karine.abiven@sorbonne-universite.fr